

MODULE COMPLÉMENTAIRE SSIAP 1 - AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PROGRAMME DE FORMATION

Programme conforme à l'arrêté du
2 mai 2005 modifié



VOTRE PARTENAIRE FORMATION
EN SÉCURITÉ



PUBLIC CONCERNÉ

Sapeur Pompier ayant accompli leur formation initiale et souhaitant exercer des missions d'agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.



PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 en cours de validité.
- Être ou avoir été, homme du rang des Sapeurs-Pompiers, titulaire de la formation initiale.



OBJECTIF

Donner au candidat, disposant d'une compétence évaluée conforme au référentiel de formation des sapeurs pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires à la tenue de l'emploi d'agent de sécurité qu'il n'a pas acquises dans sa précédente fonction.



EFFECTIF MAXIMUM

15 stagiaires par session de module complémentaire.



DURÉE

49h, soit 7 journées de 7h.



VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire.
- Diplôme SSIAP 1 par équivalence.



DATE ET LIEU

Se référer au calendrier des formations sur orfa-services.fr.



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE



SÉQUENCE 1 - SÉCURITÉ INCENDIE

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.

17 h



SÉQUENCE 2 - INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir, effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.

9 h



SÉQUENCE 3 - RÔLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Connaître les limites de son action.

13 h



SÉQUENCE 4 - CONCRÉTISATION DES ACQUIS

- Visites applicatives.

10 h



ORFA SERVICES

Votre partenaire formation en sécurité



06 46 91 01 42



www.orfa-services.fr